



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Rapport

Audition du Directeur général des élections

Procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2016

et

Observations et conclusions

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 1909-20160218

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU LUNDI 1 ^{ER} FÉVRIER 2016.....	1
AUDITION	2

ANNEXES

- I. Liste des documents déposés
- II. Procès-verbaux des séances de travail du 11 juin 2014 et du 1^{er} février 2016
- III. Observations et conclusions

Séance du lundi 1^{er} février 2016

Mandat : Audition du Directeur général des élections (Décision de la Commission le 11 juin 2014)

Membres présents :

- M. Ouellette (Chomedey), président

- M. Bolduc (Mégantic) en remplacement de M. Boucher (Ungava)
- M. Charette (Deux-Montagnes), porte-parole du deuxième groupe d'opposition responsable de la réforme des institutions démocratiques, en remplacement de M^{me} Roy (Montarville)
- M. Drainville (Marie-Victorin), porte-parole de l'opposition officielle pour la Loi électorale, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)
- M. Drolet (Jean-Lesage) en remplacement de M. Bernier (Montmorency)
- M. Jolin-Barrette (Borduas)
- M. Merlini (La Prairie)
- M. Rousselle (Vimont)
- M. Tanguay (LaFontaine)

Témoin :

Directeur général des élections :

- M. Pierre Reid, directeur général des élections
- M. Jean-François Blanchet, directeur des opérations électorales
- M. Gaétan Gingras, directeur du financement des partis politiques et directeur des services à la gestion

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 05, M. Ouellette (Chomedey) déclare la séance ouverte.

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

AUDITION

La Commission entend le Directeur général des élections.

M. le président dépose le document coté CI-104 (annexe I).

À 17 h 29, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux quelques instants afin de se réunir en séance de travail.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante

Guy Ouellette

AL/vb

Québec, le 1^{er} février 2016

ANNEXE I

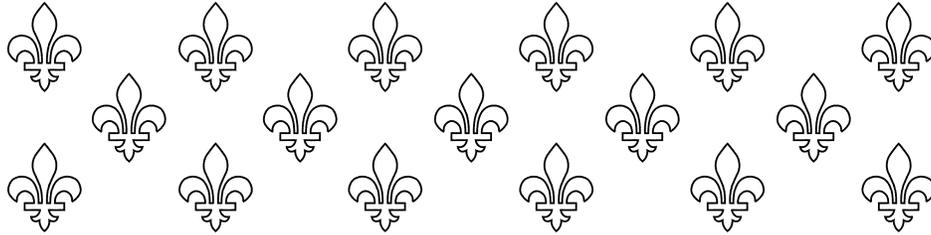
Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

Directeur général des élections. *Notes pour l'audition du directeur général des élections du Québec, monsieur Pierre Reid*. 1^{er} février 2016. 19 pages. Déposé le 1^{er} février 2016. CI-104

ANNEXE II

**Procès-verbaux des séances de travail
du 11 juin 2014 et du 1^{er} février 2016**



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Procès-verbal

de la séance de travail du 11 juin 2014

Informer sur les activités et le fonctionnement de la Commission, organiser ses travaux et discuter de la possibilité que la Commission se saisisse de mandats

Séance de travail du mercredi 11 juin 2014

Objet : Informer sur les activités et le fonctionnement de la Commission, organiser ses travaux et discuter de la possibilité que la Commission se saisisse de mandats

Membres présents :

- M. Ouimet (Fabre), président
- M. Lisée (Rosemont), vice-président

- M. Bérubé (Matane-Matapédia)
- M. Boucher (Ungava)
- M. Cloutier (Lac-Saint-Jean)
- M. Lemay (Masson)
- M. Merlini (La Prairie)
- M. Ouellette (Chomedey)
- M^{me} Poirier (Hochelaga-Maisonneuve)
- M. Rousselle (Vimont)
- M^{me} Roy (Montarville)
- M. Tanguay (LaFontaine)

Autres personnes présentes :

- M. David Boucher, coordonnateur, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
 - M^{me} Audrey Cloutier, attachée politique, Cabinet du leader du gouvernement
 - M^{me} Marie-Chantale Domingue, recherchiste, Service de recherche et des communications, Parti libéral du Québec
 - M^{me} Mélissa Morin, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
 - M^{me} Julie Paradis, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
 - M^{me} Mylène Potvin, recherchiste, Service de recherche et des communications, Parti libéral du Québec
 - M. Alain Sirois, recherchiste, Service de recherche et des communications, Parti libéral du Québec
-

La Commission se réunit à la salle RC.171 de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 18, M. Ouimet (Fabre) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail et donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

Il est convenu de permettre à M^{mes} Cloutier, Domingue, Potvin et M. Sirois d'assister à la séance de travail.

Il est convenu d'inverser les points deux et trois de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de la présidence et présentation des membres

M. le président souhaite la bienvenue aux membres de la Commission.

Un tour de table est fait afin de permettre à chacun des membres de la Commission ainsi qu'au personnel de se présenter.

2. Présentation du Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M. Boucher fait la présentation des services offerts aux membres de la Commission par le Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

3. Présentation de la Commission et du site Greffier

M. le président fait une présentation de la Commission et de son fonctionnement général. M^{me} la secrétaire explique le site Greffier.

4. Décision sur la constitution du comité directeur et les frais de repas

M. le président indique qu'il souhaite constituer un comité directeur afin d'assurer le bon fonctionnement de la Commission.

M. Ouimet (Fabre) propose la motion suivante :

Que la Commission des institutions, conformément à l'article 4 des Règles de fonctionnement, constitue un comité directeur composé du président, du vice-président et de la secrétaire.

La motion est adoptée.

M. le président indique que les frais liés aux repas pris lors des séances de travail et des réunions du comité directeur doivent être approuvés par la Commission.

M. Ouimet (Fabre) propose la motion suivante :

Que les repas pris à l'occasion des réunions du comité directeur et des séances de travail soient payés à même le budget de la Commission, et ce, pour la durée de la quarante et unième législature.

La motion est adoptée.

5. Discussion sur de possibles mandats de la Commission

Après discussion, il est convenu de réaliser le mandat qui est confié à la Commission par l'article 294.1 du Règlement de l'Assemblée nationale, soit d'entendre le Protecteur du citoyen et le Directeur général des élections.

Après discussion, il est convenu de réaliser le mandat qui est confié à la Commission par l'article 30 de la Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Code de procédure pénale concernant la perception des amendes (L.Q. 2003, c.5), soit d'étudier le rapport sur la mise en œuvre de cette loi.

M. Ouellette (Chomedey) propose la motion suivante :

Que la Commission des institutions, conformément aux articles 293.1 et 294 du Règlement, se donne le mandat d'examen des orientations, des activités et de la gestion administrative du Commissaire à la lutte contre la corruption.

La motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

M. Ouimet (Fabre) propose la motion suivante :

Que la Commission des institutions, conformément aux articles 293.1 et 294 du Règlement, se donne le mandat d'examiner les orientations, les activités et la gestion administrative du Coroner.

La motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

M^{me} Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) propose la motion suivante :

Que la Commission des institutions, conformément à l'article 294 du Règlement, se donne le mandat d'examiner les orientations, les activités et la gestion du Comité consultatif du Fonds de soutien à la réinsertion sociale et des 18 fonds de soutien à la réinsertion sociale des établissements de détention du Québec.

La motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

Il est convenu de confier l'organisation de tous ces mandats au comité directeur.

Après discussion, les membres se déclarent prêts à siéger les 8, 9, 11 et 12 septembre prochains afin de procéder à une partie de ces mandats.

6. Divers

M. le président indique que M^{me} la secrétaire va offrir lors d'une autre rencontre une formation sur la procédure parlementaire aux membres intéressés.

À 12 h 58, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante

Gilles Ouimet

AL/vb

Québec, le 11 juin 2014

ANNEXE I

Ordre du jour



QUARANTIÈME ET UNIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission des institutions

SÉANCE DE TRAVAIL

Informersur les activités et le fonctionnement de la Commission, organiser ses travaux
et discuter de la possibilité que la Commission se saisisse de mandats

Mercredi 11 juin 2014

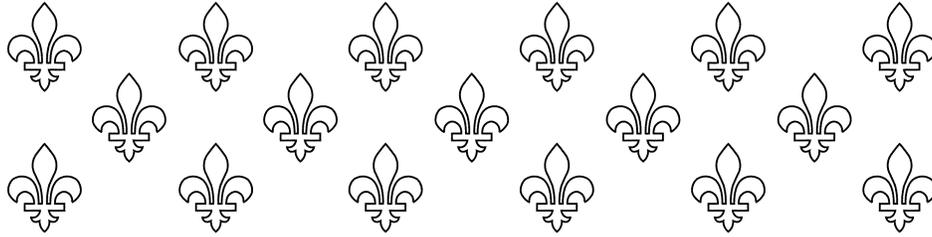
Salle RC.171 de l'hôtel du Parlement

Après les affaires courantes à 13 heures

Ordre du jour

1. Mot de la présidence et présentation des membres
2. Présentation de la Commission et du site Greffier
3. Présentation du Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale
4. Décision sur la constitution du comité directeur et les frais de repas
5. Discussion sur de possibles mandats de la Commission
6. Divers

Québec, le 5 juin 2014



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Procès-verbal

de la séance de travail du 1^{er} février 2016

Préparer l'audition du Directeur général des élections

QUÉBEC

Séance de travail du lundi 1^{er} février 2016

Objet : Préparer l'audition du Directeur général des élections

Membres présents :

- M. Ouellette (Chomedey), président

- M. Bolduc (Mégantic) en remplacement de M. Boucher (Ungava)
- M. Charrette (Deux-Montagnes), porte-parole du deuxième groupe d'opposition responsable de la réforme des institutions démocratiques, en remplacement de M^{me} Roy (Montarville)
- M. Drainville (Marie-Victorin), porte-parole de l'opposition officielle pour la Loi électorale, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)
- M. Drolet (Jean-Lesage) en remplacement de M. Bernier (Montmorency)
- M. Jolin-Barrette (Borduas)
- M. Merlini (La Prairie)
- M. Rousselle (Vimont)
- M. Tanguay (LaFontaine)

Autres personnes présentes :

- M^{me} Émilie Foster, chercheuse, Service de recherche, Coalition Avenir Québec
- M^{me} Mélissa Morin, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
- M^{me} Mylène Potvin, chercheuse, Service de recherche et des communications, Parti libéral du Québec
- M. Simon Therrien-Denis, attaché politique, cabinet du leader de l'opposition officielle

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 14 h 36, M. Ouellette (Chomedey) déclare la séance ouverte.

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

Il est convenu de permettre à M^{mes} Foster et Potvin et à M. Therrien-Denis d'assister à la séance de travail.

À la demande du président, M^{me} Morin présente les documents de soutien.

À 14 h 59, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux quelques instants afin d'entendre le Directeur général des élections.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

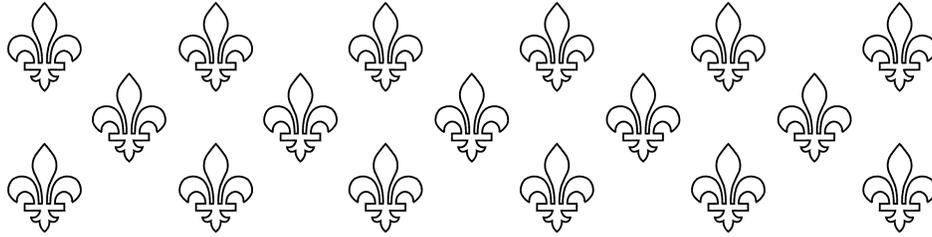
Original signé par

Anik Laplante

Guy Ouellette

AL/vb

Québec, le 1^{er} février 2016



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Procès-verbal

de la séance de travail du 1^{er} février 2016

Faire le bilan de l'audition du Directeur général des élections

Séance de travail du lundi 1^{er} février 2016

Objet : Faire le bilan de l'audition du Directeur général des élections

Membres présents :

- M. Ouellette (Chomedey), président
- M. Bolduc (Mégantic) en remplacement de M. Boucher (Ungava)
- M. Charrette (Deux-Montagnes), porte-parole du deuxième groupe d'opposition responsable de la réforme des institutions démocratiques, en remplacement de M^{me} Roy (Montarville)
- M. Drainville (Marie-Victorin), porte-parole de l'opposition officielle pour la Loi électorale, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)
- M. Drolet (Jean-Lesage) en remplacement de M. Bernier (Montmorency)
- M. Jolin-Barrette (Borduas)
- M. Merlini (La Prairie)
- M. Rousselle (Vimont)
- M. Tanguay (LaFontaine)

Autres personnes présentes :

- M^{me} Émilie Foster, chercheuse, Service de recherche, Coalition Avenir Québec
- M^{me} Mélissa Morin, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
- M^{me} Mylène Potvin, chercheuse, Service de recherche et des communications, Parti libéral du Québec
- M. Simon Therrien-Denis, attaché politique, cabinet du leader de l'opposition officielle

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 17 h 34, M. Ouellette (Chomedey) déclare la séance ouverte.

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

Il est convenu de permettre à M^{mes} Foster et Potvin et à M. Therrien-Denis d'assister à la séance de travail.

Après discussion, il est convenu que M^{me} Morin rédige un projet de rapport contenant les observations et conclusions suivantes :

- La Commission souhaite entendre annuellement le Directeur général des élections conformément à l'article 294.1 du Règlement de l'Assemblée nationale;
- La Commission souhaite que le projet de loi n° 83, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, soit adopté rapidement et considère qu'il devrait également s'appliquer aux municipalités de moins de 5 000 habitants;
- La Commission estime que le délai de prescription concernant les infractions aux lois électorales devrait être prolongé de cinq à sept ans;
- La Commission appuie le principe de l'encadrement des dépenses pré-électorales;
- La Commission invite le Directeur général des élections à effectuer un meilleur suivi du nombre de constats d'infraction et des sommes prélevées en amendes;
- La Commission est préoccupée par l'insuffisance de vérification de l'éligibilité des candidats aux élections, tant au palier provincial que municipal;
- La Commission encourage le Directeur général des élections à assurer un meilleur suivi de son plan stratégique;
- La Commission considère que le Directeur général des élections devrait assurer une meilleure adéquation entre ses résultats financiers et ses prévisions budgétaires;
- La Commission souhaite que le Directeur général des élections clarifie le statut des enquêteurs temporaires;
- La Commission invite le Directeur général des élections à alléger les exigences administratives afin de faciliter le travail des bénévoles.

Il est convenu que le projet de rapport soit transmis, par courriel, aux membres de la Commission pour commentaires et que le comité directeur soit chargé de son approbation finale.

À 17 h 55, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Anik Laplante

Original signé par

Guy Ouellette

AL/vb

Québec, le 1^{er} février 2016

ANNEXE III

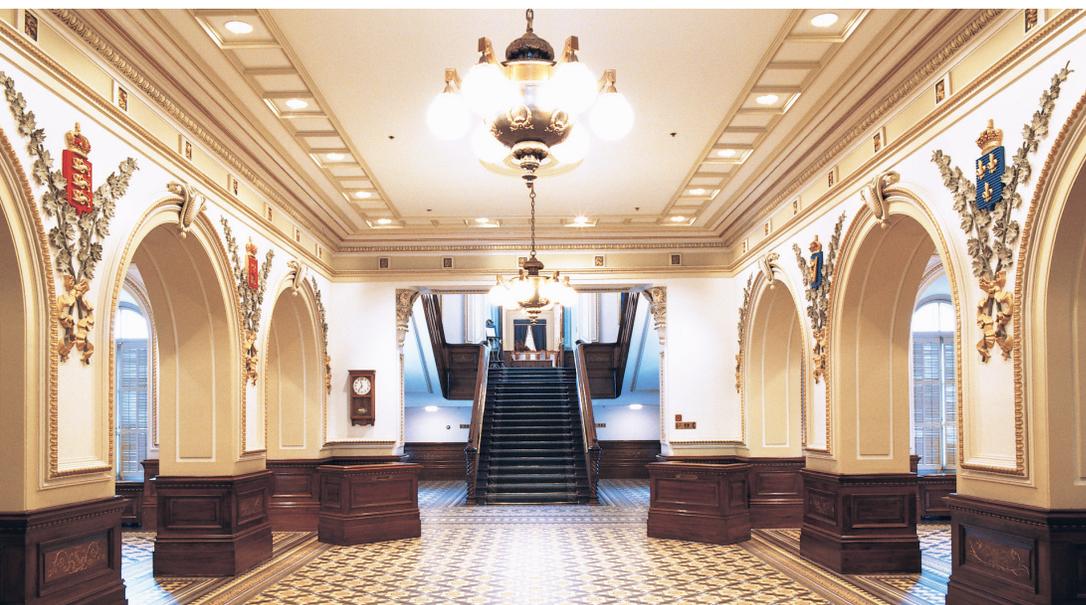
Observations et conclusions

LA COMMISSION DES INSTITUTIONS

Audition du Directeur général des élections

OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS

FÉVRIER 2016



LA COMMISSION DES INSTITUTIONS

Audition du Directeur général des élections

OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS

FÉVRIER 2016



SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION

M^{me} Anik Laplante

M^{me} Vicky Boucher

RECHERCHE

M^{me} Mélissa Morin

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission des institutions, veuillez vous adresser à la secrétaire de la Commission, M^{me} Anik Laplante.

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722

Télécopie : 418 643-0248

Courrier électronique : ci@assnat.qc.ca

Dépôt légal – février 2016

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-75146-5 (Imprimé)

ISBN : 978-2-550-75147-2 (PDF)

LES MEMBRES ET AUTRES DÉPUTÉS AYANT PARTICIPÉ

- M. Ouellette (Chomedey), président

- M. Bolduc (Mégantic)
- M. Charette (Deux-Montagnes), porte-parole du deuxième groupe d'opposition responsable de la réforme des institutions démocratiques
- M. Drainville (Marie-Victorin), porte-parole de l'opposition officielle pour la Loi électorale
- M. Drolet (Jean-Lesage)
- M. Jolin-Barrette (Borduas)
- M. Merlini (La Prairie)
- M. Rousselle (Vimont)
- M. Tanguay (LaFontaine)

Table des matières

MISE EN CONTEXTE.....	1
PRINCIPAUX THÈMES ABORDÉS LORS DES ÉCHANGES AVEC LES PARLEMENTAIRES.....	1
OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS.....	2
OBSERVATION GÉNÉRALE	2
OBSERVATIONS À L'INTENTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS.....	3
OBSERVATION DE NATURE LÉGISLATIVE	4

MISE EN CONTEXTE

Créé en 1945, le Directeur général des élections du Québec (DGE) est une institution indépendante qui relève directement de l'Assemblée nationale. Il a pour mission de veiller à l'intégrité et à la transparence du système électoral québécois. En vertu de l'article 294.1 du Règlement de l'Assemblée nationale, la Commission des institutions s'est donné pour mandat d'entendre le DGE. Lors de la séance de travail du 11 juin 2014, les membres ont toutefois convenu d'attendre la nomination permanente du directeur général des élections avant de le convoquer devant la Commission.

Le 1er février 2016, les membres de la Commission ont ainsi reçu en séance publique M. Pierre Reid, titulaire du poste de directeur général des élections depuis juin 2015. L'audition portait principalement sur les orientations, les activités et la gestion administrative de son organisme.

PRINCIPAUX THÈMES ABORDÉS LORS DES ÉCHANGES AVEC LES PARLEMENTAIRES

Au cours de leurs échanges avec le DGE, les membres de la Commission des institutions ont eu l'occasion d'aborder plusieurs thèmes liés à la mission de l'organisme. La question du contrôle en matière de financement politique a grandement interpellé les parlementaires. Ces derniers ont interrogé le DGE sur ses activités de vérification des donateurs et sur l'encadrement du financement politique à l'échelle municipale. Les députés ont également soulevé la question des mécanismes permettant au DGE d'examiner les situations particulières en matière de financement politique et ils se sont intéressés aux travaux menés par l'entité sur la possibilité d'encadrer les dépenses préélectorales des partis politiques.

De plus, les activités d'enquête du DGE ont animé plusieurs discussions. Les membres de la Commission ont questionné M. Reid sur sa gestion des ressources humaines et financières en matière d'enquête, notamment en ce qui a trait aux effectifs affectés aux enquêtes, au statut des enquêteurs et à leur rémunération. Le DGE a précisé aux parlementaires que son équipe dispose des ressources nécessaires pour enquêter efficacement sur les infractions aux lois électorales et qu'elle met en œuvre les moyens requis pour identifier les stratagèmes électoraux frauduleux. Les échanges entre le DGE et les députés ont aussi porté sur la question des délais de prescription que le DGE recommande de prolonger.

Au cœur du mandat du DGE, l'encadrement des activités électorales a suscité des discussions qui ont permis aux députés d'exprimer certaines préoccupations quant au processus électoral. Ainsi, les membres ont souligné l'importance d'uniformiser les modes de fonctionnement des directeurs du scrutin par souci d'égalité et d'intégrité. Ils ont d'ailleurs questionné le DGE sur le suivi et l'encadrement du personnel électoral et sur les mécanismes de vérification de l'éligibilité des candidats.

L'avancement des travaux concernant la nouvelle carte électorale du Québec a donné lieu à quelques échanges tout comme les activités du Comité consultatif présidé par le DGE. Les députés ont ainsi interpellé M. Reid sur les moyens de dynamiser ce comité.

En outre, les membres se sont intéressés à la planification stratégique de l'organisme et à l'atteinte de ses différentes cibles. Sur le plan de la gestion des ressources financières, les députés ont principalement interrogé le DGE sur les écarts entre ses résultats financiers et ses prévisions budgétaires. Par ailleurs, la gestion des ressources humaines a alimenté de nombreux questionnements. Les membres ont surtout abordé le défi des départs massifs à la retraite dans l'organisme et, dans ce contexte, les besoins de formation et de transmission de l'expertise. Le DGE a également souligné aux parlementaires le défi que constitue l'embauche des effectifs en période électorale et il a, à cet égard, formulé quelques recommandations, dont la possibilité que le personnel électoral puisse être recruté à partir de l'âge de 16 ans.

Du reste, au cours de l'audition du DGE, plusieurs autres sujets ont été abordés, dont la déclaration de services aux citoyens de l'organisme, les interventions en coopération internationale, les services en ligne offerts sur le site Web du DGE, le vote électronique et les activités d'éducation à la démocratie réalisées dans les écoles.

OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS

OBSERVATION GÉNÉRALE

Le DGE n'avait pas été entendu en commission parlementaire sur la gestion de son organisme depuis plus de vingt ans. Les membres de la Commission ont donc apprécié pouvoir échanger avec le dirigeant de l'entité dans le cadre d'un mandat de reddition de comptes. À ce titre :

- Conformément aux dispositions de l'article 294.1 du Règlement de l'Assemblée nationale, la Commission des institutions compte, dans la mesure du possible et sauf circonstance exceptionnelle, entendre chaque année le Directeur général des élections sur la gestion de son organisme.

OBSERVATIONS À L'INTENTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Par ailleurs, les échanges tenus lors de l'audition ont également amené les parlementaires à formuler des observations à l'intention du DGE. Dans un premier temps, ils souhaitent informer ce dernier qu'ils soutiennent certaines démarches entreprises par l'organisme. Ainsi :

- Les membres de la Commission des institutions appuient la recommandation du Directeur général des élections visant à faire passer de cinq à sept ans le délai de prescription pour les infractions aux lois électorales;
- Les membres de la Commission des institutions appuient le principe de l'encadrement des dépenses préélectorales et encouragent le Directeur général des élections à poursuivre ces travaux d'analyse afin de formuler des recommandations à ce sujet.

Dans un deuxième temps, sur le plan de la reddition de comptes à proprement parler, les députés ne sont pas entièrement satisfaits de l'information fournie par le DGE, que ce soit dans son rapport annuel de gestion ou lors de sa présence en séance publique. Ils notent d'abord des lacunes en ce qui concerne les données disponibles sur les constats d'infraction délivrés et sur la gestion du volet des enquêtes. De ce fait :

- Les membres de la Commission des institutions invitent le Directeur général des élections à étoffer les données fournies dans son rapport annuel de gestion sur les constats d'infractions, notamment en ce qui a trait au financement sectoriel. Les députés estiment que le rapport annuel de gestion du Directeur général des élections devrait offrir un meilleur suivi, annuel et pluriannuel, du nombre de constats délivrés et des sommes prélevées en amendes.
- Les membres de la Commission des institutions demandent au Directeur général des élections de clarifier dans son rapport annuel de gestion la question de l'administration des enquêtes, principalement le statut des enquêteurs, leur encadrement et l'organigramme de l'équipe d'enquête.

Les députés ont également certaines inquiétudes quant à la capacité du DGE d'atteindre les cibles fixées dans son plan stratégique. De même, ils sont surpris des écarts significatifs entre ses

prévisions budgétaires et ses dépenses réelles, tant pour la gestion interne que pour les activités électorales. Par conséquent :

- Les membres de la Commission des institutions insistent sur l'importance pour les organismes publics d'atteindre les cibles fixées dans leur planification stratégique et encouragent donc le Directeur général des élections à exercer un meilleur suivi de son plan stratégique.
- Les membres de la Commission des institutions souhaitent que le Directeur général des élections travaille davantage à assurer une meilleure adéquation entre ses résultats financiers et ses prévisions budgétaires afin d'éviter que des écarts importants, année après année, soient observés entre les budgets et les dépenses réelles, et ce, autant pour la gestion interne de l'organisme que pour les activités électorales.

Dans un troisième temps, les parlementaires souhaitent faire part au DGE de leurs préoccupations quant à l'administration de certains aspects du système électoral québécois, plus précisément en ce qui concerne l'éligibilité des candidats et le poids administratif que représente à l'échelle locale le contrôle en matière de financement politique. À ce titre :

- Les membres de la Commission sont préoccupés par la qualité des mécanismes de vérification de l'éligibilité des candidats, que ce soit au palier provincial ou municipal. Ils invitent donc le Directeur général des élections à examiner ces processus et à améliorer la vérification.
- Les membres de la Commission des institutions souhaitent souligner au Directeur général des élections que les exigences administratives en matière de contrôle du financement politique peuvent devenir très lourdes et complexes pour les bénévoles qui s'impliquent auprès des candidats ou des élus. Les députés invitent donc le Directeur général des élections à réfléchir à des moyens pour assouplir les exigences administratives afin de faciliter le travail des bénévoles tout en maintenant un contrôle efficace en matière de financement politique.

OBSERVATION DE NATURE LÉGISLATIVE

Enfin, de façon plus spécifique, les parlementaires ont pu discuter avec le DGE de la mise sur pied d'un cadre permanent de contrôle du financement politique et des dépenses électorales pour les petites municipalités. M. Reid a expliqué aux députés que, pour qu'un tel encadrement soit

opérationnel lors des élections municipales de 2017, il faudrait qu'un projet de loi soit adopté au printemps 2016 et que les nouvelles règles entrent en vigueur le 1er janvier 2017. En conséquence :

- Les membres de la Commission des institutions prennent bonne note que le projet de loi n° 83 devrait tenir compte de dispositions assujettissant les municipalités de moins de 5 000 habitants à des règles en matière de financement politique et de contrôle des dépenses électorales.

Direction des travaux parlementaires

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3^e étage, Bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3
Téléphone : 418 643-2722
Télécopieur : 418 643-0248
commissions@assnat.qc.ca

